

# CONNAÎTRE

REVUE SEMESTRIELLE

Éditée par l'Association Foi et Culture Scientifique

91 av. du Général Leclerc  
91190 GIF sur Yvette

N° 26-27

*Actes du Colloque "Création contre évolution ?"*

Septembre 2007

Rédacteur en chef : Dominique GRÉSILLON

Rédacteur invité : Philippe DETERRE

Éditeur : Jean LEROY

*Comité de rédaction*

Marie-Claire GROESSENS-VAN DYCK

Marc le MAIRE

Thierry MAGNIN

Jean-Michel MALDAMÉ

Bernard MICHOLLET

Bernard SAUGIER

Remi SENTIS

Christoph THEOBALD

(CE NUMÉRO : 15 Euros)

ABONNEMENTS ( voir encadré en dernière page)

ISSN: 1251-070X

[http://evry.catholique.fr/IMG/pdf/connaître\\_revue.pdf](http://evry.catholique.fr/IMG/pdf/connaître_revue.pdf)

page 172 extraite de la revue CONNAÎTRE N° 26-27

*Exposé présenté dans le Carrefour " Les lois de la nature et la théologie"*

***Lois de la nature et création***

*Lydia JAEGER<sup>1</sup>*

## Résumé

La révolution scientifique du dix-septième siècle a amené avec elle une façon renouvelée de concevoir l'ordre naturel. La notion de création et son corollaire, le règne divin universel, fournirent aux pères de la science moderne le cadre théologique qui leur permit d'exprimer leur vision nouvelle de l'ordre naturel et l'introduction de l'idée de lois de la nature. Sur l'arrière-fond des débats sur les rapports entre création et théories scientifiques sur le devenir de l'univers et des êtres vivants, il est pertinent de signaler le lieu précis dans lequel intervenaient ces considérations théologiques : elles ne tiraient pas avantage des trous de l'explication scientifique, mais se situaient en amont de l'activité scientifique elle-même, en lui fournissant un sous-bassement métaphysique favorable au dépassement de la science aristotélicienne.

### **1. La légalité naturelle : perspectives scientifique et religieuse à l'époque de la révolution scientifique**

Le regard que l'on pose sur l'ordre que décrivent les sciences constitue un lieu privilégié pour s'interroger sur les rapports que peuvent entretenir science et religion. La formulation de lois est sans aucun doute un élément central de l'activité scientifique des temps modernes. De même, l'ordre joue un rôle de

<sup>1</sup> Lydia JAEGER est membre de l'Institut Biblique de Nogent-sur-Marne et du Faraday Institute for Science and Religion à Cambridge

premier plan dans la réflexion judéo-chrétienne sur la nature : dès les premières pages de la Bible, on décrit le monde comme un *cosmos*, un univers structuré et ordonné, appelé à l'existence par l'activité créatrice divine. Ainsi l'œuvre de création est structurée en six jours qui concernent chacun un domaine bien spécifique. La séparation, et avec elle l'établissement de limites stables, est une notion récurrente : entre le jour et la nuit, entre le ciel et la terre, entre l'eau et la terre ferme (Genèse 1,4.7.9). L'argument « physico-théologique », proposé sous des formes diverses, prend alors appui sur l'ordre naturel, pour prouver l'existence du Créateur<sup>2</sup>.

La révolution scientifique du dix-septième siècle a amené avec elle une façon renouvelée de concevoir l'ordre naturel<sup>3</sup>. Ses protagonistes aimaient décrire leur démarche comme une rupture avec la science aristotélicienne, telle que la scolastique médiévale l'avait transmise. La rhétorique à l'encontre des « qualités occultes » en constituait un des éléments récurrents au point qu'elle trouvait écho dans la production littéraire de l'époque. Dans une scène célèbre du *Malade imaginaire*, Molière décrit comment un aspirant aux honneurs de la profession médicale est reçu avec applaudissements par ses aînés, parce qu'il explique l'effet de somnolence que provoque l'opium en faisant appel à sa « vertu dormitiva »<sup>4</sup>. Expliquer le comportement des choses par leurs « natures », qui nous sont inconnues par ailleurs, apparaît comme le paradigme de l'obscurantisme du Moyen Âge, dont les lumières de la nouvelle philosophie naturelle permettent de s'affranchir<sup>5</sup>.

<sup>2</sup> Paul CLAVIER, *Qu'est-ce que la théologie naturelle ?*, Paris, Vrin, 2004, p. 40 ss.

<sup>3</sup> Un traitement plus développé se trouve dans L. JAEGER, *Croire et connaître : Einstein, Polanyi et les lois de la nature*, Nogent-sur-Marne/Cléon d'Andran, Éditions de l'Institut Biblique de Nogent/Excelsis, 2005, p. 242 ss. Cf. également L. JAEGER, « The idea of law in science and religion », *Science and Christian Belief*, 2007, à publier.

<sup>4</sup> La scène se trouve dans le Troisième intermède.

<sup>5</sup> Cf. Steven NADLER, « Doctrines of explanation in late scholasticism and in the mechanical philosophy », dans *The Cambridge History of seventeenth-*

Au lieu d'invoquer des formes substantielles pour expliquer les phénomènes naturels, les nouveaux philosophes naturels mettent à l'honneur des métaphores légales. Deux penseurs sont particulièrement influents, en ce qui concerne la notion moderne de loi : Isaac Newton et René Descartes<sup>6</sup>. Dès l'ouverture des *Principia*, Newton insiste sur la méthodologie différente qu'il adopte :

Des auteurs plus récents ont entrepris, après rejet des formes substantielles et des qualités occultes, de ramener les phénomènes de la nature à des lois mathématiques [*recentiores, missis formis substantialibus & qualitibus occultis, phaenomena naturae ad leges mathematicas revocare aggressi sint*]<sup>7</sup>.

Contre une explication exclusivement immanente du mouvement, Newton souligne que « les mouvements aujourd'hui suivis par les planètes ne peuvent seulement procéder d'une cause naturelle ; ils leur ont été imprimés par un agent intelligent<sup>8</sup> ».

Descartes exprime la perspective changée de façon particulièrement limpide dans son ouvrage *Le monde*, écrit au début des années 1630, mais publié seulement à titre posthume. Descartes invite le lecteur, au chapitre VI

---

*century philosophy*, sous dir. D. GARBER, M. AYERS, Cambridge, C.U.P., 1998, vol. I, p. 513-552.

<sup>6</sup> Jane E. RUBY, « The origins of scientific law », *Journal of the History of Ideas* XLVII, 3, 1986, p. 357 s.

<sup>7</sup> *Philosophiae naturalis principia mathematica*, préface, 1687, éd. A. KOYRÉ, I.B. COHEN, Cambridge (MA), Harvard U.P., 1972, vol. I, p. 15. La traduction française provient de *Les principes mathématiques de la philosophie naturelle*, 1687, trad. M.-F. BIARNAIS, Paris, Chr. Bourgois, 1985, p. 19.

<sup>8</sup> Première lettre à Bentley, 16 déc. 1692, *Opera quae exstant omnia*, éd. S. HORSLEY, vol. IV, Londres, J. Nichols, 1782, p. 431. Cf. L. JAEGER, *Croire et connaître*, p. 245 s, et *Pour une philosophie chrétienne des sciences*, Nogent-sur-Marne/Cléon d'Andran, Éditions de l'Institut Biblique de Nogent/Excelsis, 2006, p. 34-36.

de ce traité, à imaginer un monde dont la matière permette une description géométrique, mais qui soit dépourvue de toute forme au sens scolastique du terme. Le but de l'exercice est, bien sûr, de convaincre le lecteur que ce monde n'est pas un monde imaginaire, mais bien le nôtre. Pourtant, comme le remarque Andreas Hüttemann,

l'abolition de l'inventaire ontologique traditionnellement utilisé pour l'explication des phénomènes naturels, comme les qualités réelles et les formes substantielles, et l'introduction de la notion géométrique de matière, crée le problème d'expliquer l'ordre et la régularité dans la nature. Les objets géométriques du monde cartésien se meuvent, mais ils se meuvent arbitrairement<sup>9</sup>.

L'introduction des lois de la nature sert précisément à remédier à ce problème ; elles assurent la transition du « Cahos, le plus confus & et le plus embrouillé que les Poètes puissent décrire » au monde harmonieux que nous connaissons :

Car Dieu a si merveilleusement estably ces Loix, qu'encore que nous supposions qu'il ne crée rien de plus que ce que j'ay dit, & mesme qu'il ne mette en cecy aucun ordre ny proportion, mais qu'il en compose un Cahos, le plus confus & et le plus embrouillé que les Poètes puissent décrire : elles sont suffisantes pour faire que les parties de ce Cahos se démèlent d'elles-mêmes, & se disposent en si bon ordre, qu'elles auront la forme d'un Monde tres-parfait, & dans lequel on pourra voir non seulement de la Lumiere, mais aussi toutes les autres choses, tant generales que particulieres, qui paroissent dans ce vray Monde<sup>10</sup>.

<sup>9</sup> « Chaos und Naturgesetz — Cartesische Probleme », *Zeitschrift für philosophische Forschung* LVI, 2002, p. 522.

<sup>10</sup> *Le Monde ou Traité de lumière*, [163?], *Œuvres de Descartes*, éd. C. ADAM, P. TANNERY, vol. XI, Paris, Cerf/Vrin, 1909, p. 34 s.

Certes, l'usage de métaphores légales en rapport avec la nature n'est pas une invention du dix-septième siècle. Nous trouvons des expressions similaires dans certains textes de la Bible hébraïque, chez les auteurs stoïciens (en particulier en latin) et chez un certain nombre d'auteurs médiévaux. Mais la similitude de vocabulaire n'indique pas nécessairement l'accord quant au fond : non seulement, l'expression devient, au dix-septième siècle, la manière habituelle pour désigner le cours ordinaire de la nature, alors qu'elle était restée minoritaire auparavant ; mais encore et surtout, le sens s'en voit profondément modifié : elle n'évoque plus l'orientation intrinsèque à chaque espèce, mais désigne l'ordre universel, imposé de l'extérieur<sup>11</sup>. Ce qui caractérise alors la transition des formes substantielles aux lois de la nature, c'est l'abandon d'une vision hiérarchisée du monde, en faveur du règne universel de la loi imposée de l'extérieur. Plutôt que d'expliquer le comportement des choses par des principes qui leur sont inhérents et propres à chaque espèce, les nouveaux philosophes de la nature adoptent une conception du monde qui se caractérise par l'asymétrie fondamentale entre le Créateur et la création. Du coup, la même loi peut régir l'ensemble des phénomènes naturels, tous soumis à la providence divine<sup>12</sup>.

L'historien des sciences Alexandre Koyré (1882-1964) résuma, d'une manière incisive, ces deux conceptions dans les termes du « Cosmos — unité

<sup>11</sup> Ulrich BEUTTLER, « Das neuzeitliche Naturverständnis und seine Folgen », *Glaube und Denken* XV, 2002, p. 13 s.

<sup>12</sup> Margaret J. OSLER « From immanent natures to nature as artifice : the reinterpretation of final causes in seventeenth-century natural philosophy », *The Monist* LXXIX, p. 403, et Michael HAMPE, « Gesetz, Natur, Geltung — Historische Anmerkungen », dans *Was sind und warum gelten Naturgesetze ?*, sous dir. P. MITTELSTAEDT, G. VOLLMER, *Philosophia Naturalis* XXXVII, 2000, p. 243 s. Joseph NEEDHAM discerne, dans l'absence des notions de Créateur-Législateur et de lois imposées, une raison principale pour la direction différente que l'évolution des sciences a prise en Chine (« La loi humaine et les lois de la nature », *La science chinoise et l'Occident : le grand tirage*, Paris, Le Seuil, 1977, p. 204-243).

fermée d'un ordre hiérarchique » et de « l'Univers : ensemble ouvert lié par l'unité de ses lois »<sup>13</sup>. D'autres ont exprimé la différence entre les deux visions par l'opposition entre les conceptions biologique et artisanale : la nature n'est pas un animal qui génère son mouvement par un principe vital inhérent, mais un artefact du Seigneur qui lui impose la forme qu'Il choisit<sup>14</sup>.

La notion de création et son corollaire, le règne divin universel, fournirent donc aux pères de la science moderne le cadre théologique qui leur permit d'exprimer leur vision nouvelle de l'ordre naturel. La perspective changée n'était nullement un sous-bassement métaphysique stérile ; elle rendait possible plusieurs aspects cruciaux de la nouvelle approche. Quand on pense en termes de lois imposées à la nature, on peut envisager des contraintes globales (comme le sont, par exemple, les lois de conservation en physique classique)<sup>15</sup>, de même que des forces d'interaction qui dépendent de la distance relative de deux objets. De telles conceptions étaient inimaginables pour Aristote, pour qui tout changement devait s'expliquer en termes de propriétés d'entités prises individuellement. Car les formes substantielles s'appuient sur le lieu en soi et sur des propriétés inhérentes aux choses ; les circonstances extérieures ne peuvent pas intervenir dans ce contexte<sup>16</sup>.

De même, la distinction aristotélicienne entre mouvement naturel et mouvement violent devient caduque. Aristote considérait que tous les corps de

<sup>13</sup> « Galilée et la loi d'inertie », *Études galiléennes*, Paris, Hermann, 1966, p. 165. Bas C. VAN FRAASSEN, « The theory of tragedy and of science : does nature have narrative structure ? », dans *Aristotle and contemporary science*, sous dir. D. SFENDONI-MENTZOU, New York, Peter Lang, 2000, vol. I, p. 31, utilise pour la nouvelle conception la métaphore de « l'univers chorégraphié » par les lois.

<sup>14</sup> Robin G. COLLINGWOOD, *The idea of nature*, Oxford, Clarendon, 1945, p. 5 ; Michael FOSTER, « Christian theology and modern science of nature (I) », *Mind* XLIV, 1935, p. 446, 450 s.

<sup>15</sup> Bas C. VAN FRAASSEN, *Laws and symmetry*, Oxford, Clarendon, 1989, p. 2-5, 257 s.

<sup>16</sup> Ernst CASSIRER, *Individu et cosmos dans la philosophie de la renaissance*, 1927, trad. P. QUILLET, Paris, Éd. de minuit, 1983, p. 223.

l'univers ont une place définie. S'ils se trouvent éloignés de leur lieu « naturel », ils tentent d'y revenir naturellement. D'autres phénomènes sont en rupture avec cet ordre naturel, ils sont dès lors animés d'un mouvement « violent ». C'est seulement ce deuxième type de mouvement, contre nature, qui demande une explication causale faisant intervenir un agent extérieur, le « moteur » ; le mouvement naturel provient simplement de la nature de l'objet. La physique moderne a abandonné la distinction aristotélicienne entre mouvements naturel et violent ; elle voit plutôt l'ensemble des phénomènes cinématiques régis par les mêmes lois universelles de la mécanique. Une telle perspective résonne avec la vision du monde créé, soumis dans son ensemble à l'action providentielle de Dieu.

## 2. La légalité naturelle : la religion dans les trous ou au fondement de la science ?

Quand on considère le rôle qu'ont joué des considérations théologiques dans l'introduction de la notion moderne de loi, on peut proposer la métaphore de « fondement » pour exprimer la façon dont l'idée de création a assisté la naissance du nouveau paradigme. Certes, on aurait tort d'adopter une explication monocausale de la révolution scientifique : les facteurs théologiques ne peuvent pas, à eux seuls, rendre compte de la nouveauté. Mais les écrits de Newton et de Descartes (que l'on pourrait compléter par d'autres pères de la science moderne) témoignent de la fécondité du cadre conceptuel fourni par la notion de création, pour penser l'activité scientifique. Sur l'arrière-fond des débats (passés et présents) sur les rapports entre création et théories scientifiques sur le devenir de l'univers (en cosmologie) et des êtres vivants (en biologie évolutionniste), il est pertinent de signaler le lieu précis dans lequel interviennent les considérations théologiques.

Quand on lit les protagonistes de la controverse entre « créationnisme »<sup>17</sup> et évolutionnisme, on en retient souvent l'impression qu'ils s'accordent au moins sur un point : une explication scientifique achevée exclut une lecture religieuse du fait rapporté. D'un côté comme de l'autre dans ce débat, on semble par exemple considérer que l'acceptation de la théorie (néo-)darwinienne sur l'origine des espèces favorise une attitude athée ; les « chaînons » manquant à l'explication scientifique prouveraient au contraire l'intervention divine. Historiquement, l'évolution darwinienne sonna le glas d'une théologie naturelle à la Paley : le célèbre « argument from design » de William Paley chercha à prouver l'action divine par le fait qu'aucun mécanisme naturel ne pouvait rendre compte de l'adaptation des êtres vivants. Proposer alors une explication naturelle (même de façon assez hypothétique) menaçait directement un tel effort pour établir l'existence de Dieu<sup>18</sup>. Récemment, des croyants ont cherché appui, de façon similaire, sur les incidents de « complexité irréductible » que les avocats du « intelligent design » exposent<sup>19</sup>. Réussir à fournir un mécanisme naturel, pour rendre compte de l'émergence de la « complexité irréductible » revient alors à fermer la lacune dans la théorisation scientifique à partir de laquelle une telle argumentation religieuse s'élabore.

Une telle antithèse entre création et évolution présuppose pourtant une compréhension de l'idée de création qui est historiquement isolée et théologiquement contestable. Historiquement, des arguments apologétiques à la Paley ne sont qu'une variante des preuves de l'existence de Dieu, variante que l'on est d'ailleurs sans doute en droit de qualifier de minoritaire. Quand on

<sup>17</sup> L'expression est utilisée ici dans le sens restreint d'une conception qui envisage la création sous la forme d'une suite d'interventions divines miraculeuses.

<sup>18</sup> Alister McGrath, « A Blast from the Past ? : The Boyle Lectures and Natural Theology », *Science and Christian Belief* XVII, p. 29 s.

<sup>19</sup> Pour une introduction au débat, qui met en dialogue avocats et adversaires du « dessein intelligent » : William A. DEMBSKI, Michael RUSE (dir.), *Debating design : from Darwin to DNA*, Cambridge, C.U.P., 2004, 205 p.

considère, par exemple, les célèbres cinq voies de Thomas d'Aquin<sup>20</sup>, archétype même des preuves théistes, leur démarche est bien plus métaphysique et globale ; elles ne demandent alors pas de lacunes dans l'explication scientifique des choses, comme c'est le cas pour les arguments basés sur le « design » à la Paley. De même, les pères de la science moderne comprennent l'ensemble de l'ordre naturel comme soutenu par l'action créatrice de Dieu. Du coup, c'est justement la perfection de l'agencement dans la nature et des modèles scientifiques le décrivant qui témoignent de la grandeur de Dieu. Pour citer un autre savant influent (dont les trois « lois », bien qu'il ne les appelle pas ainsi lui-même, constitua une étape indispensable dans l'élaboration de la mécanique newtonienne) : Jean Kepler écrit dans une lettre à celui qui lui avait inspiré son amour pour la science, Michael Maestlin :

Je m'efforce de diffuser le plus vite possible ces découvertes pour qu'elles servent à la gloire de Dieu (qui veut être connu à partir du livre de la nature) [...] Je voulais être théologien, j'ai longtemps hésité ; et voici que Dieu se trouve célébré en astronomie grâce à mon œuvre<sup>21</sup>.

Théologiquement, on doit souligner la solidarité entre la doctrine de la création et celle de la providence. Selon la conception chrétienne traditionnelle (et largement majoritaire), la création ne se limite pas à une action divine au début, mais se prolonge tout au long de l'existence des étants. De cette façon, la continuité de l'ordre naturel, tout autant que son institution au commencement proviennent de l'action divine. Il est vrai que la plupart des théologiens avaient conçu traditionnellement la création initiale comme un ensemble d'actes miraculeux, s'étalant dans le temps, pour donner naissance

<sup>20</sup> *Somme théologique*, 1268-1273, 1<sup>a</sup>, qu. 2, art. 3, édition dite de la Revue des Jeunes, *Dieu*, t. I, trad. A.D. SERTILLANGES, Paris, Desclée, 1925, p. 76-82.

<sup>21</sup> Lettre du 3 octobre 1595 ; cité dans Johannes KEPLER, *Le secret du monde*, 1596, trad. et notes par Alain SEGONDS, Paris, Belles Lettres, 1984, p. xiv.

aux différents types de créatures (certains théologiens, et non les moindres, faisaient pourtant exception, comme Augustin et Basile le Grand qui défendaient l'idée selon laquelle la création initiale conférait à la nature les potentialités qui allaient ensuite s'épanouir<sup>22</sup>). Néanmoins, la compréhension traditionnelle a toujours été plus riche qu'une conception d'un « dieu bouche-trou » que l'on peut reprocher à des défenseurs modernes de l'antithèse entre création et évolution, entre « dessein intelligent » et explication naturelle de l'origine des espèces<sup>23</sup>. La providence soutient perpétuellement l'ordre naturel qui ne pourrait continuer à exister sans ce secours divin. Comme l'exprime le psalmiste, dans un langage poétique (Psaume 104,29) :

Tu caches ta face, ils sont terrifiés ;

tu leur enlèves le souffle, ils expirent et retournent à la poussière.

Tu envoies ton souffle, ils sont créés ; tu renouvelles la face de la terre.

Du coup, contrairement au mythe de la guerre perpétuelle entre religion et science, certains théologiens, même parmi les plus conservateurs, ont accueilli favorablement les idées darwiniennes dès qu'elles ont été connues. Leur conception robuste de la providence permirent en particulier à des théologiens calvinistes d'accepter les processus naturels comme instruments de l'activité créatrice<sup>24</sup>. L'exemple le plus frappant en est sans doute Benjamin Warfield, théologien réformé à Princeton, célèbre pour sa défense sans relâche de l'infaillibilité biblique<sup>25</sup>. Du coup, nul besoin de lier action divine et exception à la description scientifique ; l'ordre même que décrivent les sciences renvoie à

<sup>22</sup> Howard VAN TILL, « Basil, Augustine, and the doctrine of creation's functional integrity », *Science and Christian Belief* VIII, 1996, p. 21-38.

<sup>23</sup> Denis R. Alexander, « Is intelligent design biblical ? », *Evangelicals Now*, nov. 2005, p. 18 (disponible sur le web :

[http://www.cis.org.uk/resources/articles/article\\_archive/EN\\_IDarticle.pdf](http://www.cis.org.uk/resources/articles/article_archive/EN_IDarticle.pdf).)

<sup>24</sup> David N. LIVINGSTONE, *Darwin's forgotten defenders : the encounter between Evangelical theology and evolutionary thought*, Édimbourg, Scottish Academic Press, 1987, 224 p.

<sup>25</sup> Benjamin B. WARFIELD, *Evolution, science, and Scripture : selected writings*, éd. et intro. M.A. NOLL, D.N. LIVINGSTONE, Grand Rapids (MI), Baker, 2000, 347 p.

Celui qui l'a instauré. L'usage de l'idée de création à la naissance de la science moderne montre qu'une telle perspective religieuse n'est pas superposée arbitrairement à la description scientifique, mais qu'elle a permis, au moins à un moment stratégique, d'enrichir de façon significative la panoplie épistémologique dont disposaient les chercheurs pour rendre compte de leur activité.

Certes, l'antithèse — dénoncée ici comme fallacieuse — entre activité créatrice de Dieu et processus évolutionnaires immanents n'est pas le seul élément à prendre en compte quand on évalue les théories évolutionnistes dans une perspective chrétienne. D'autres arguments méritent examen. Ne mentionnons que deux difficultés potentielles : le rôle accordé à la mort dans l'évolution des espèces et la transition graduelle entre l'animal et l'homme que prévoit la plupart des reconstructions courantes de l'histoire de notre espèce. Sans approfondir la réflexion à leur propos, retenons en tout cas le fait que l'opposition entre évolution et création ne va pas de soi : celui qui veut la maintenir doit présenter des arguments réfléchis, plutôt que de la supposer acquise

**BULLETIN D'ABONNEMENT A LA REVUE *CONNAÎTRE***

Veillez m'abonner pour une durée de 1 an à *CONNAÎTRE* .

Abonnement ordinaire : 17 € ; abonnement de soutien : 21 €

Je joins mon règlement (par chèque bancaire ou postal)  
à l'ordre de " Association Foi et Culture Scientifique "

Somme versée : ..... €                      Date :    /    / 2009

Nom : .....

Adresse :

Code postal : .....

Ville : .....

Courriel : ..... (facultatif)

N° téléphone : ..... (facultatif)

Bulletin à renvoyer à : *Association Foi et Culture Scientifique*  
*91 av. du Général Leclerc*  
*91190 GIF/Yvette*

**BULLETIN DE COMMANDE D'ANCIENS NUMÉROS**

*Les numéros de 2 à 29 de CONNAÎTRE peuvent être commandés à l'adresse  
ci-dessus de l'Association.*

Veillez me faire parvenir les numéros de *Connaître* suivants :

N° ....., nombre d'exemplaires .....,

.....

Nom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....                      Ville : .....

Je joins mon règlement, par chèque bancaire ou postal à l'ordre de  
"Association Foi et Culture Scientifique"

*Les numéros 2 à 29 sont disponibles, au prix de 7 € par exemplaire ;  
Les tables des contenus des 30 numéros parus peuvent être fournis sur  
demande à l'Association ou à : 91afcs@orange.fr*